

TABLEAU IV-2

SYSTÈME DE BANQUES DE PETITE TAILLE
($k = 0$ et $c = 0'1$)

	<i>Argent demeurant dans la caisse de la banque</i>	<i>Expansion de crédit (Prêts créés à partir de rien)</i>	<i>Dépôts</i>
Banque A	100.000	900.000	1.000.000
« B	90.000	810.000	900.000
« C	81.000	729.000	810.000
« D	72.900	656.000	729.000
« E	65.600	590.000	656.000
« F	59.000	531.000	590.000
« G	53.100	478.000	531.000
« H	47.800	430.000	478.000
« I	43.000	387.000	430.000
« J	38.700	348.000	387.000
« -	-	-	-
Totaux du système			
bancaire	$d = 1.000.000$	$x = \frac{d(1-c)}{c} = 9.000.000$	$\frac{d}{c} = 10.000.000$
<i>Nota : Les trois derniers chiffres ont été arrondis.</i>			

Le système de banque unique monopoliste, pour sa part, est également un cas particulier (quand $k = 1$), du cas plus général de l'expansion de dépôts et de crédits qu'engendre une banque *isolée*.

Deux cas particuliers présentent, donc, les mêmes résultats quant au volume de dépôts (dix millions) et à la création de nouveaux crédits (neuf millions d'u.m.). Le premier cas particulier est celui d'un système bancaire composé de banques minuscules, ayant chacune un coefficient k égal à 0. Le deuxième cas particulier, présentant le même résultat, est celui d'une banque isolée, lorsque son coefficient k est égal à 1. Etant donné leur simplicité, ce sont les hypothèses utilisées généralement dans les manuels pour expliquer la création, par la banque, de crédits et de dépôts ; certains choisissent le système bancaire de banques minuscules, d'autres la banque unique monopoliste (ou bien celle où les destinataires finaux des prêts sont également ses clients).³¹

³¹ C'est le système que Bresciani-Turroni préfère suivre dans son *Curso de economía*, vol. II, pp. 133-138.

QUELQUES DIFFICULTES SUPPLEMENTAIRES

Expansion entreprise simultanément par toutes les banques

Les processus d'expansion de crédit du système bancaire expliqués jusqu'ici, ont été présentés de façon simplifiée, et nous devons, maintenant, apporter quelques précisions complémentaires. La *première* concerne le fait que le processus d'expansion se doit exclusivement à l'accroissement des dépôts de monnaie dans la banque initiale (dans notre exemple, *d* représentait un million d'u.m. déposé à la banque A). Cependant, tout processus d'expansion de crédit se caractérise -aussi bien dans le passé, au fur et à mesure du développement de la banque, qu'à l'heure actuelle- par le fait que l'argent nouveau n'arrive pas dans le système bancaire grâce à une seule banque, mais grâce à beaucoup (sinon, plus ou moins, grâce à *toutes*). Cela veut dire, comme le fait remarquer Richard G. Lipsey,³² que l'expansion de crédit décrite, créée à partir de rien et garantie par la création des dépôts bancaires nécessaires (et qui, dans notre exemple, créait, avec un coefficient de caisse de 10 pour cent, pour neuf millions d'u.m. de crédits, c'est-à-dire un montant neuf fois supérieur au dépôt initialement créé, l'offre monétaire totale se trouvant donc multipliée par 10), *se reproduira autant de fois qu'un million d'u.m. sera déposé dans différentes banques. Le processus généralisé d'expansion est donc, en pratique, beaucoup plus important et qualitativement plus complexe, car il émane simultanément de nombreuses banques et de nombreux dépôts.* La conclusion principale de cette observation est que si toutes les banques reçoivent simultanément de nouveaux dépôts de monnaie, elles pourront procéder à l'expansion du crédit sans être obligées de réduire les réserves de trésorerie en caisse : car, si elles accordent des prêts pouvant provoquer un retrait ou disposition de trésorerie (comme nous l'avons supposé dans les écritures comptables effectuées jusqu'ici), elles reçoivent simultanément en dépôt une partie des prêts accordés par d'autres banques ; en sorte qu'en pratique, il ne devrait pas se produire de diminutions importantes des réserves de chaque banque ; chacune devrait les conserver pratiquement intactes, pouvant ainsi faire des prêts et, donc, créer des dépôts sans grands risques.

C'est l'argument théorique qui a conduit divers auteurs, Murray N. Rothbard³³ entre autres, à exposer le processus d'expansion de crédit du système bancaire, en considérant que la banque isolée ne perd pas de réserves lorsqu'elle accorde les prêts nouveaux, mais qu'en conservant ses réserves intactes, elle s'efforce d'accorder de nouveaux crédits selon un multiple déterminé par l'inverse du coefficient de caisse. L'argument pour exposer ainsi le multiplicateur bancaire, même du point de vue d'une banque isolée, est que la banque essaiera de ne pas réduire sa réserve au cours du processus de concession de crédits (en prêtant 900.000 u.m. et en en conservant mille), mais qu'il lui vaudra beaucoup mieux maintenir son coefficient en accordant un volume de prêts très supérieur et en conservant intactes, en caisse, les réserves initiales de monnaie (c'est-à-dire, en conservant en caisse un million d'u.m. et

³² Richard G. Lipsey, *Introducción a la economía positiva*, Editorial Vicens-Vives, Barcelone 1973, pp. 657-658.

³³ Murray N. Rothbard, *The Mystery of Banking*, op. cit., chap. VIII, pp. 111-124.

en créant à partir de rien et en accordant neuf millions de nouveaux prêts). Dans la pratique, le maintien du niveau de caisse pourra être assuré si le processus d'expansion de crédit a lieu *simultanément* de la part de toutes les banques, puisque la diminution des réserves de caisse chez l'une d'elles, à cause des prêts qu'elle accorde, tendra à être compensée par les nouveaux dépôts qu'elle reçoit, émanant des prêts accordés par les autres banques.

Cette présentation du processus d'expansion n'est pas bien comprise par les profanes en la matière, ni même par les praticiens du secteur bancaire, habitués à considérer que leur « activité » consiste à servir de simples intermédiaires entre déposants et emprunteurs. Il est, cependant, facile de démontrer que le point de vue de Rothbard et d'autres est parfaitement correct : car il est indifférent, en ce qui nous concerne, de considérer soit le cas étudié jusqu'ici (dépôt initial à la banque A d'un million d'u.m. qui parcourt tout le système bancaire), soit le cas d'un système bancaire formé par dix banques, dans chacune desquelles s'effectue simultanément un dépôt de cent mille u.m. (c'est-à-dire un total d'un million d'u.m. divisé entre dix banques). Dans ce second cas, chaque banque conservera cent mille u.m. en caisse, qui ne diminueront pas et permettront à chaque banque de procéder à une expansion de ses crédits et de créer de nouveaux moyens fiduciaires à partir de rien, pour un montant de neuf cent mille u.m. Et chaque banque peut conserver une encaisse intacte de cent mille u.m. si les possibles diminutions de son encaisse dues aux prêts qu'elle accorde sont compensées par les nouveaux dépôts provenant de prêts accordés par d'autres banques. Si, donc, l'expansion est réalisée *simultanément* par toutes les banques, chacune peut conserver intactes ses réserves de caisse, et créer à partir de rien, avec un coefficient de caisse de 0'1, jusqu'à neuf fois ses dépôts initiaux, sous forme de crédits garantis par de nouveaux moyens fiduciaires. Observons les effets comptables de ce processus d'expansion simultanée.

Supposons l'existence de dix banques, recevant chacune un million d'u.m. de nouveaux dépôts initiaux. Considérons qu'elles ont toutes la même taille, un coefficient de caisse, c , de 10 pour cent et, pour simplifier, que $k = 0$. Supposons aussi que chaque banque a une part de marché de 10 pour cent (chaque banque dispose de 10 pour cent de tous les clients du marché sur lequel elle opère, clients distribués de façon aléatoire). Si chacune de ces banques commence à procéder simultanément à l'expansion du crédit selon le processus décrit aux écritures (44) et suivantes, il est clair que n'importe laquelle, par exemple la banque A, finira par recevoir des dépôts provenant des crédits accordés par les autres, selon le schéma du tableau IV-2 ; les écritures sur son journal d'opérations, au cours de l'exercice, seront les suivantes :

Banque A

(52) débit

avoir

x

1.000.000 Caisse	à	Dépôts à vue	1.000.000
	x		
<hr/> 900.000 Prêts	à	Dépôts à vue	900.000
	x		
<hr/> 900.000 Dépôts à vue	à	Caisse	900.000
	x		

Cette diminution d'encaisse serait compensée par le dépôt à vue qu'elle recevrait d'un client destinataire d'un crédit provenant, par exemple, de la banque B ; l'écriture serait la suivante :

Banque A

(53) débit			avoir
	x		
<hr/> 900.000 Caisse	à	Dépôts à vue provenant d'un client de la banque B	900.000
	x		
<hr/> 810.000 Prêts	à	Dépôts à vue	810.000
	x		
<hr/> 810.000 Dépôts à vue	à	Caisse	810.000
	x		

La banque A recevrait à nouveau les 810.00 sorties de sa caisse, sous forme d'un dépôt provenant de crédits accordés, par exemple, par la banque C. Les écritures seraient alors les suivantes :

Banque A

(54) débit			avoir
	x		
<hr/> 810.000 Caisse	à	Dépôts à vue provenant d'un client de la banque C	810.000
	x		
<hr/> 729.000 Prêts	à	Dépôts à vue	729.000
	x		
<hr/> 729.000 Dépôts à vue	à	Caisse	729.000
	x		

Et ainsi de suite, avec les dépôts indirectement reçus de clients ayant obtenu des prêts des banques D, E, F, G, H, I, J, selon un processus que nous avons passablement simplifié ; car, en réalité, la banque reçoit, en moyenne, un 10 pour cent des dix prêts de neuf cent mille u.m. qu'accorde chaque banque du système à la première itération, un 10 pour cent des dix prêts de huit cent dix mille u.m. qu'accorde chaque banque à la deuxième itération, un dix pour

cent des dix prêts de sept cent vingt-neuf mille u.m. qu'accorde chaque banque à la troisième itération, et ainsi de suite.

Si, donc, il existe dix banques, qui reçoivent chacune un million d'u.m. de dépôts initiaux et qui procèdent en même temps à l'expansion du crédit, le bilan de chacune, par exemple le bilan A, sera le suivant :

(55) Banque A
Bilan de Situation
 $c = 0'1$ et $k = 0$

Actif		Passif	
Caisse	1.000.000	Dépôts à vue (primaires)	1.000.000
Prêts	9.000.000	Dépôts à vue (secondaires)	9.000.000
Total Actif	10.000.000	Total Passif	10.000.000

On voit, donc, que le bilan de chacune des banques coïnciderait avec celui que nous avons décrit dans le cas où $k = 1$ (banque monopoliste ou dans laquelle tous les destinataires finaux de l'argent étaient clients de la même banque) ; car, bien qu'il n'y ait pas de monopole dans ce cas, l'encaisse que la banque perd, au début, en réalisant l'expansion de son crédit est compensée par les dépôts qu'elle reçoit et proviennent de l'expansion des crédits réalisée par les autres banques.

On déduit du bilan (55) que la banque n'a pas besoin de réduire son solde de trésorerie en caisse quand elle procède à l'expansion de son crédit mais que, si le reste de ses collègues y procèdent simultanément, elle peut conserver intact son niveau de réserves en caisse et accorder directement un multiple de ces réserves sous forme de prêts (dans notre cas, pour un million de réserves en caisse, sont créés, à partir de rien, neuf millions de prêts garantis par neuf millions de dépôts secondaires). C'est pourquoi la présentation du processus réalisée par Rothbard est correcte, même dans le cas d'une banque isolée, si, toutefois, les autres banques du système reçoivent aussi des dépôts initiaux (c'est-à-dire une partie aliquote de la monnaie nouvelle créée dans le système) et tous réalisent l'expansion de leur crédit simultanément. La trésorerie que chaque banque perdrait théoriquement en prêtant est compensée par les dépôts qu'elle reçoit et proviennent de l'expansion des prêts réalisée par ses collègues ; de sorte que chaque banque peut, à elle seule, réaliser l'expansion de son crédit pour neuf millions d'u.m. Cela étant, l'expansion totale du système serait de quatre-vingt-dix millions d'u.m. et les dépôts totaux ou offre monétaire de cent millions d'u.m.

On peut obtenir des résultats identiques à ceux du tableau IV-2 en supposant simplement que le dépôt initial d'un million d'u.m., fait à la banque A, se divise en parts égales de 100.000 u.m., chacune dans l'une des dix banques ; ces cent mille unités resteraient, donc, inchangées dans la caisse de chacune. Chaque banque pourrait réaliser l'expansion de son crédit pour neuf cent mille u.m., et l'ensemble du système bancaire créer neuf millions d'u.m. de

prêts nouveaux, et un montant total de dépôts, primaires et secondaires, de dix millions d'u.m.

Il est évident que cette dernière hypothèse, qui clôt notre analyse comptable de l'expansion de crédits et de dépôts par des banques isolées et des systèmes bancaires, est la plus réelle. L'accroissement de l'offre monétaire, dans le système bancaire actuel, s'infiltré partout et atteint pratiquement toutes les banques ; ce qui leur permet de réaliser l'expansion de leur crédit simultanément et conformément aux processus étudiés. On trouve également, dans le processus historique du développement de la banque, de nets indices prouvant que les banques ne sont jamais apparues seules, mais en groupes ; ainsi, Saravia de la Calle remarque qu'elles s'établissent en groupes, donnent « des cautions qui les cautionnent, et se cautionnent les unes les autres ».³⁴ Les banquiers étaient donc déjà conscients, à l'époque des foires castillanes du XVI^e siècle, de l'intime relation et de la forte communauté d'intérêts qui les unissaient, et de la nécessité de se soutenir mutuellement.

Quant à un étalon-or standard dont l'offre monétaire dépendrait de la découverte de nouvelles mines d'or et de l'évolution des techniques d'extraction, on pourrait considérer que la monnaie nouvelle ne parviendrait d'abord, en cas de découvertes importantes, qu'à quelques banques et s'étendrait ensuite à tout le système bancaire ; il n'y aurait pas d'expansion simultanée mais une transmission progressive de la monnaie dans l'ensemble du système bancaire.

On peut donc conclure que, dans l'hypothèse d'une multiplicité de banques et de dépôts nouveaux, qui permet à ces banques de réaliser simultanément l'expansion de leur crédit suivant les processus décrits, même une banque isolée est capable de conserver intact son niveau de réserve et de réaliser, à elle seule, l'expansion d'un multiple de ce niveau ; multiple fourni par l'inverse du coefficient de caisse (k étant égal à 0).³⁵ Il est, donc, évident que les dépôts ne sont qu'une simple garantie comptable de la richesse que s'approprient les banques, lorsqu'elles réalisent l'expansion de leur crédit ; et, bien que la *propriété formelle* de ces crédits, du point de vue comptable (et non juridique), appartienne aux titulaires des dépôts, puisqu'ils les considèrent en

³⁴ Docteur Saravia de la Calle, *Instrucción de mercaderes*, op. cit., p. 180.

³⁵ Dans de telles conditions, les plus fidèles à la réalité du marché, l'affirmation suivante de C. A. Phillips perdrait de sa valeur (*Credit Banking*, op. cit., p. 64) : "it follows for the banking system that deposits are chiefly the offspring of loans. For an individual bank, loans are the offspring of deposits." C'est cette deuxième affirmation qui n'est pas correcte dans les circonstances les plus conformes à la réalité, car si une multiplicité de banques avec de nombreux dépôts initiaux réalisent simultanément l'expansion de leur crédit, les dépôts sont aussi, dans chaque banque isolée, le résultat de l'expansion de crédit réalisée par chacune à l'unisson. Nous étudierons au chapitre VIII la possibilité certaine (niée par Selgin) de la réalisation, y compris dans un régime de banque libre, d'une expansion de crédit entreprise simultanément par toutes les banques, bien que le volume de leurs dépôts primaires n'augmente pas (c'est-à-dire grâce à une diminution généralisée de leur encaisse ou coefficient de caisse). Nous expliquerons aussi, en reprenant l'idée de Mises, qu'une banque ne peut pas, dans un régime de banque libre, réaliser isolément l'expansion de son crédit en réduisant son encaisse au-delà du niveau de prudence, sans mettre sa solvabilité en danger. Les deux phénomènes expliquent la tendance irrésistible des banquiers à orchestrer d'un commun accord (habituellement par l'intermédiaire de la banque centrale) le rythme général de l'expansion du crédit.

temps normal comme de la monnaie (substituts monétaires parfaits) qu'ils utilisent pour leurs opérations, sans besoin de les retirer en unités monétaires physiques, il est clair qu'*en fait*, les actifs créés par le système bancaire « ne sont à personne » ; (quoiqu'on puisse considérer qu'ils appartiennent dans une large mesure aux actionnistes, administrateurs et gérants des banques, car ce sont eux qui profitent, *en fait*, de nombreux avantages économiques de cette richesse, et de l'avantage supplémentaire de ne pas apparaître comme ses propriétaires, car les livres de comptabilité signalent les déposants comme étant ses titulaires).

Autrement dit, les dépôts sont créés, en temps normal, à partir des crédits et ne sont que l'effet comptable d'une richesse accumulée par les banques et qui reste indéfiniment en leur pouvoir. Lorsque nous parlerons, plus bas, des billets de banque et, au dernier chapitre, du processus de transition et de réforme bancaire que nous proposons, nous ferons une série d'observations complémentaires sur ce fait économique si important.

Fuite de moyens de paiement hors du système bancaire

Il existe une autre complication liée au fait qu'en réalité dans chaque processus de concession de prêts et de création et disposition de dépôts un certain pourcentage de moyens de paiement « s'échappe » du système bancaire ; il est conservé par des particuliers qui ne désirent pas le déposer dans les banques. Ainsi, plus le pourcentage qui « s'échappe » physiquement du système bancaire, à chaque itération, pour rester dans la poche des particuliers sera important, plus la capacité expansive du système à créer de nouveaux crédits sera réduite.

Supposons un système bancaire de petites banques (où $k = 0$) et avec un coefficient de caisse $c = 0'1$; si on appelle f le coefficient ou proportion des moyens de paiement qui s'échappent du système bancaire, cela implique que, si $f = 0'15$, il ne reviendra au système bancaire, après que la banque A ait prêté neuf cent mille u.m., que $(1 - f) 900.000 = (1 - 0'15) 900.000 = 0'85 \times 900.000 = 765.000$ u.m., et ainsi de suite. On peut, donc, utiliser, pour le système de banques de petite taille où $k = 0$, $c = 0'1$ et $f = 0'15$, les formules suivantes :

Si l'on appelle D_N les dépôts totaux nets, constitués par les dépôts bruts D_B moins le montant total de la monnaie s'échappant du système bancaire F , on aura :

$$[29] \quad D_N = D_B - F$$

Le montant total de la monnaie s'échappant du système bancaire, pour sa part, sera naturellement f fois le montant total des dépôts bruts D_B , f étant le coefficient ou pourcentage de monnaie s'échappant du système bancaire. C'est-à-dire :

$$[30] \quad F = fD_B$$

L'argent déposé initialement sera égal, à son tour, au montant des dépôts nets multiplié par le coefficient de caisse correspondant plus le total de la monnaie s'étant échappée du système. C'est-à-dire :

$$[31] \quad d = D_N \cdot c + F$$

En substituant la valeur des dépôts nets D_N par sa valeur dans la formule [29] et F par sa valeur dans [30], on obtient :

$$[32] \quad d = (D_B - F) \cdot c + fD_B$$

Et comme $F = fD_B$, on aura :

$$[33] \quad d = (D_B - fD_B)c + fD_B ; \text{ et en mettant } D_B \text{ en facteur, on aura :}$$

$$[34] \quad d = D_B(c - cf + f)$$

Et donc :

$$[35] \quad D_B = \frac{d}{c - cf + f}$$

Comme $D_N = D_B(1 - f)$

$$[36] \quad D_N = D_B(1 - f) = \frac{d(1 - f)}{c - cf + f} = \frac{d(1 - f)}{c(1 - f) + f} = \frac{d}{c + \frac{f}{1 - f}}$$

Et ce serait la formule des dépôts nets créés par le système. L'expansion de crédit créée par le système en cas de fuite de monnaie serait égale à :

$$[37] \quad x = D_N - d = \frac{d}{c + \frac{f}{1 - f}} - d$$

Si l'on considère que $f = 0$ dans les formules précédentes, on se trouvera dans les cas d'expansion de crédits et de volume total de dépôts étudiés jusqu'ici, c'est-à-dire :

$$[38] \quad D_N = \frac{d}{c} = \frac{1.000.000}{0'1} = 10.000.000$$

et

$$[39] \quad x = \frac{d}{c} - d = \frac{d(1-c)}{c} = \frac{1.000.000(0'9)}{0'1} = 9.000.000$$

Voyons maintenant dans quelle mesure l'expansion de crédit se trouve limitée si $d = 1.000.000$ d'u.m., et $c = 0'1$, comme jusqu'à présent, et s'il existe un pourcentage f de fuite de monnaie, hors du système bancaire, de 15 pour cent ($f = 0'15$).

$$[40] \quad D_N = \frac{1.000.000}{0'1 + \frac{0'15}{1-0'15}} = \frac{1.000.000}{0'1 + \frac{0'15}{0'85}} = \frac{0'85 \times 1.000.000}{0'085 + 0'15} = \frac{850.000}{0'235} = 3.617.021$$

On voit donc que les dépôts globaux du système bancaire avec un coefficient de fuite de 15 pour cent seraient de 3.617.021, au lieu de s'élever à dix millions comme dans le cas où $f = 0$.

Quant à la création d'expansion de crédit nette, on aurait $x = 3.617.021 - 1.000.000 = 2.617.021$, au lieu des neuf millions correspondant au cas d'absence de fuite. Par conséquent, si le pourcentage de fuite est supérieur à 0, la capacité du système bancaire à créer des prêts et des dépôts à partir de rien diminue sensiblement.³⁶

Maintien de réserves supérieures à l'encaisse minimum nécessaire

Il existe encore une autre complication, dont les effets sont très proches de ceux que l'on a examinés au paragraphe précédent; elle apparaît lorsque les banques conservent un niveau de réserves supérieur à celui qui est nécessaire. Cela se produit généralement à certains moments du cycle économique, quand les banques décident d'adopter une attitude relativement plus prudente, ou sont obligées d'accroître leurs réserves à cause de la difficulté à trouver un

³⁶ Ces formules sont issues du livre d'Armen A. Alchian et William R. Allen, *University Economics*, Wadsworth Publishing, Belmont, Californie, 1964, pp. 675-676. Si, d'après ce qui se dit de plus en plus souvent, le coefficient de caisse légal était ramené à 0, le total de dépôts nets D_n serait :

$$D_n = \frac{d}{\frac{f}{1-f}} = \frac{d(1-f)}{f} = \frac{1.000.000(0'85)}{0'15} = 5.666.667 \text{ u.m.}$$

Et l'expansion de crédit nette, x :

$$x = D_n - d = 4.666.667 \text{ u.m.}$$

Il faut donc conclure qu'en l'absence de fuite de moyens de paiement ($f = 0$) et si les autorités bancaires supprimaient le coefficient de caisse ($c = 0$), elles pourraient promouvoir une expansion de crédit illimitée, puisque :

$$D_n = \frac{d}{0} = \infty$$

(Cette expansion produirait, de façon encore plus grave, sur la structure productive réelle, tous les effets de distorsion que l'on étudiera au chapitre V.)

nombre suffisant d'emprunteurs solvables disposés à demander des prêts, ou les deux choses à la fois. C'est ce qui se passe, par exemple, dans les périodes de récession économique qui suivent l'expansion de crédit. En tout cas, le maintien de réserves supérieures aux nécessaires réduit la capacité d'expansion de crédit du système, comme la réduit l'existence d'un coefficient f de fuite de monnaie hors du système bancaire.³⁷

Différence des coefficients de caisse suivant le type de dépôts

Il existe, enfin, une autre complication que l'on peut considérer liée au fait que de nombreux pays appliquent un coefficient de caisse différent selon qu'il s'agit de dépôts à vue ou de dépôts à terme, quoique ces derniers soient souvent, en pratique, de véritables dépôts à vue. Bien que l'on puisse développer à nouveau toutes les formules envisagées jusqu'ici en distinguant les deux types de dépôts, le degré de complexité qu'acquiert l'analyse ne compense pas le maigre avantage qu'on peut en tirer ; c'est pourquoi nous ne l'exposons pas ici.³⁸

³⁷ Il faut souligner, à propos de l'importance des effets mentionnés dans le texte et concernant la diminution du multiplicateur d'expansion bancaire, qu'en Espagne, par exemple, sur un total d'environ 50 billions d'offre monétaire (y compris les espèces que détient le public, les dépôts à vue, les dépôts d'épargne et les dépôts à terme qui, malgré leur nom, sont généralement des dépôts à vue, car ils peuvent être retirés à tout moment sans pénalités ou très réduites), 6,6 billions, seulement, sont des espèces détenues par le public. Cela signifie qu'un peu plus de 13'2 pour cent du total est constitué par ces espèces que détient le public, en sorte que le multiplicateur d'expansion bancaire en Espagne serait supérieur à 75 fois (ce qui équivaudrait à un coefficient de caisse de 13'2 pour cent). Comme le coefficient de caisse actuellement en vigueur en Espagne est de 2 pour cent (Circulaire monétaire de la Banque d'Espagne 1/1996, du 11 octobre), la différence entre 2 et 13'2 pour cent est due précisément à l'effet du coefficient f de fuite de monnaie entre les mains du public, peut-être aggravé par la dernière conjoncture de récession économique, qui a fait augmenter le volume de dépôts et de trésorerie dans les banques et diminué momentanément leur possibilité d'accroître le processus expansif de création de crédits. Nous avons utilisé, pour ce commentaire, les données provisoires de juin, publiées en août 1994 dans le *Boletín Estadístico del Banco de España*, que Luis Alfonso López García, inspecteur de la Banque d'Espagne a très aimablement mis à ma disposition.

³⁸ Voir le développement des formules qui envisagent cette complication dans le livre de Laurence S. Ritter et William L. Silber, *Principles of Money, Banking and Financial Markets*, 3^o édition revue et augmentée, Basic Books, New York 1980, pp. 44-46. D'autres études développent en détail la théorie du multiplicateur bancaire : John Boorman et Thomas M. Havrilesky, *Money Supply, Money Demand and Macroeconomic Models*, Allyn & Bacon, Boston 1972, en particulier les pp. 10-41 ; Dorothy M. Nichols, *Modern Money Mechanics : A Workbook on Deposits, Currency and Bank Reserves*, publié par la Federal Reserve Bank of Chicago, pp. 29-31 ; et aussi, le livre Phillip Cagan, *Determinance and Effects of Changes in the Stock of Money, 1875-1960*, Columbia University Press, New York 1965. José Miguel Avdreu García a étudié *in extenso* la question des multiplicateurs et des coefficients de caisse bancaires. Voir, par exemple, ses articles "En torno a la neutralidad del coeficiente de caja : el caso español", dans *Revista de Economía*, n^o 9, et "El coeficiente de caja óptimo y su posible vinculación con el déficit público", *Boletín Económico de Información Comercial Española*, 29 juin à 5 juillet 1987, pp. 2425 et s.

IDENTITE ENTRE LA CREATION DE DEPOTS ET L'EMISSION DE BILLETS
DE BANQUES SANS GARANTIE

Le but de ce livre n'est pas l'analyse économique de l'émission de billets de banque sans garantie, opération apparue bien après la découverte de la banque avec réserve fractionnaire.³⁹ Il faut, cependant, se pencher ici sur les aspects comptables et juridiques de l'émission de billets de banque sans garantie, car *elle produit des effets identiques à ceux de la création, par les banques, de crédits et de dépôts à partir de rien.*

Plaçons-nous à l'étape initiale de l'apparition de la banque, quand celle-ci agissait comme véritable dépositaire de monnaie en vertu d'un contrat de dépôt irrégulier. Tant que les principes généraux du droit -étudiés aux chapitres I à III- sont respectés, la banque reçoit dans sa caisse les unités monétaires (de l'or en général, ou tout autre *monnaie marchandise*) et fournit au porteur des certificats de dépôt, des reçus ou billets de banque pour le montant intégral des quantités déposées. L'écriture à porter au journal d'une banque qui remplisse correctement ses obligations serait la suivante :

Banque A		avoir
(56) débit		
1.000.000 Caisse	x à x	Certificats de dépôt ou billets de banque 1.000.000

Cela étant, si la banque dépositaire remplit ses engagements durant une longue période et les gens lui font pleine confiance, il est sûr que le public se mettra progressivement à utiliser les billets de banque (ou reçus ou certificats de dépôt remis par la banque contre les unités monétaires déposées) *comme si* c'étaient les unités elles-mêmes ; les billets se transformeraient ainsi, par eux-mêmes, en unités monétaires (*substituts monétaires parfaits*, selon la terminologie de Mises). Comme l'argent est un bien présent que les hommes demandent dans le seul but de l'utiliser comme moyen d'échange et non pour le consommer, l'utilisation des billets comme monnaie (sans avoir besoin d'aller retirer à la banque les unités monétaires initialement déposées), peut se prolonger indéfiniment si les déposants font confiance à la banque. Lorsque cette situation se présente, il est possible que la banque soit tentée d'émettre un nombre de certificats de dépôt pour une *quantité supérieure* à celle des unités monétaires qu'elle a réellement reçues en dépôt.

Il est évident qu'en succombant à cette tentation, la banque viole des principes universels du droit, et se rend coupable des délits non seulement de *falsification de document* (émission d'un *faux* certificat non garanti par le dépôt correspondant), mais aussi d'*escroquerie*, pour fournir comme moyen de

³⁹ A. P. Usher, *The Early History of Deposit Banking in Mediterranean Europe*, op. cit., pp. 9 27 192.

paiement quelque chose qui est, en réalité, dépourvu de toute garantie.⁴⁰ Si la banque jouit, cependant, de la confiance suffisante et sait, par expérience, qu'un coefficient de caisse $c = 0,1$ lui permet, normalement, d'affronter ses engagements courants, elle pourrait émettre jusqu'à neuf fois plus de nouveaux faux certificats de dépôt ou *billets de banque* ; l'écriture qu'elle porterait alors à son journal serait la suivante :

Banque A		avoir
(57) débit		
9.000.000 Prêts	x à x	Billets de banque 9.000.000

Nous avons supposé que la banque utilisait les billets *falsifiés* pour effectuer des prêts, mais elle pourrait aussi les avoir employés à toute autre fin : par exemple, à acheter un autre actif (des immeubles somptueux...) ou simplement à des dépenses de consommation. En tout cas, en supposant qu'elle utilise ces billets pour accorder des prêts, son bilan serait le suivant :

Banque A		Bilan de Situation	
Actif		Passif	
Caisse	1.000.000	Billets de banque	10.000.000
Prêts	9.000.000		
Total Actif	10.000.000	Total Passif	10.000.000

Si la banque jouit de la confiance générale, les emprunteurs accepteront de recevoir leurs prêts en billets, et ceux-ci passeront de main en main comme si c'était de l'argent. La banque, alors, pourra même considérer avec raison que de tels billets ne reviendront jamais à la banque pour retirer la monnaie initialement déposée. Au moment où cela se produira, le fait économique correspondant pourrait se matérialiser par la reconnaissance comptable que les neuf millions de billets faux mis en circulation par la banque sont, en définitive, un bénéfice de l'exercice, que tout banquier peut s'approprier sans crainte. Les écritures, dans ce cas, sont les suivantes :

Banque A

⁴⁰ "He who has made a special promise to give definite parcels of goods in return for particular individual papers, cannot issue any such promissory papers without holding corresponding goods. If he does so, he will be continually liable to be convicted of fraud or default by the presentation of a particular document". William Stanley Jevons, *Money and the Mechanism of Exchange*, D. Appleton & Co., New York 1875, et Kegan Paul, Londres 1905, p. 209.

(59) débit		x		avoir
1.000.000 Caisse		x	à Billets de banque	1.000.000
9.000.000 Prêts		x	à Billets de banque	9.000.000
9.000.000. Billets de banque		x	à Bénéfices	9.000.000

Dans ce dernier cas, la comptabilité reconnaît le fait que le banquier soit sûr de n'avoir jamais à rendre le montant des billets qui circulent comme monnaie. Le bilan de la banque est alors :

(60) Banque A
Bilan de Situation

Actif		Passif	
Caisse	1.000.000	Billets de banque	1.000.000
Prêts	9.000.000	Bénéfices (patrimoine propre)	9.000.000
Total Actif	10.000.000	Total Passif	10.000.000

Ce bilan reconnaît le fait que la transformation des billets de banque en unités monétaires fait qu'ils ne seront jamais rendus à la banque pour retirer l'argent, puisqu'ils passent déjà de main en main et sont considérés en eux-mêmes comme de l'argent. On reconnaît seulement, au passif, l'émission d'un million de billets, car on sait que 10 pour cent sont suffisants pour répondre aux demandes normales de conversion. Ce dernier bilan suppose donc la reconnaissance comptable de l'escroquerie réalisée par la banque qui a émis des billets pour un montant supérieur à l'argent déposé. Bien que les banquiers n'aient pas comptabilisé ainsi, dans le passé, l'émission de billets sans garantie, car la fraude commise au préjudice de tiers aurait été évidente (diminution du pouvoir d'achat de leurs unités monétaires à cause de l'accroissement de l'offre monétaire, sans parler des effets de crise et de récession économique dont nous parlerons plus loin), ce dernier bilan est, cependant, plus honnête, en ce sens qu'il montre la manœuvre réalisée et que l'émission de billets sans garantie est une source de financement permanente qui permet aux banquiers de s'approprier une grande quantité de richesses.

Le lecteur aura observé que les écritures et bilans précédents (56) à (58) sont *identiques* à ceux que nous avons vus auparavant pour les dépôts. Car la nature et les effets économiques des billets de banque sans garantie et des dépôts secondaires sont identiques. Ils constituent, en réalité, la même opération et ont les mêmes effets économiques et comptables.

Les banques bénéficient, dans les deux cas, de la création d'importants volumes d'actifs, qui sont soustraits, progressivement et de façon diluée, à tous les agents économiques du marché, grâce à un processus que ceux-ci ne voient ni ne comprennent, et qui permet aux banques d'obtenir leurs actifs au prix de

petites diminutions pratiquées sur le pouvoir d'achat des unités monétaires de tous les agents qui les utilisent. L'expansion de crédit est garantie par la création de nouveaux dépôts ou billets qui, parce qu'ils se transforment en argent du point de vue subjectif du public, ne sont, normalement, jamais retirés. Les banques s'approprient ainsi un important volume de richesses qu'elles garantissent, du point de vue comptable, par des dépôts ou billets : ceux-ci leur permettent de camoufler le fait qu'elles soient, économiquement parlant, les seules à profiter, *de facto*, de l'entière propriété de actifs mentionnés. Elles ont donc obtenu une source permanente de financement qui, en principe, ne leur sera pas réclamée, ou, comme nous l'avons déjà dit, un « prêt » dont on ne leur demandera jamais le remboursement (en définitive, un véritable « cadeau »). Ceux qui, d'un point de vue économique, profitent de circonstances aussi extraordinaires, sont les banquiers et les agents économiques liés au domaine bancaire : les banques, qui disposent d'une énorme faculté de créer de l'argent, accroissent constamment leurs actifs, augmentent le nombre de leurs bureaux, de leurs employés, etc. Elles ont, en plus, réussi à dissimuler assez bien leur activité aux yeux du public, expert ou pas en économie, en garantissant les crédits qu'elles créent à partir de rien grâce à des comptes de passif qui ne coïncident pas avec ceux du patrimoine propre (comptes de dépôt ou de billets de banque). On a, en somme, « découvert » la *Pierre philosophale* si recherchée au Moyen Age pour créer de nouvelles unités monétaires à partir de rien ; et cela, en fabriquant une richesse camouflée au préjudice de tierces personnes et en fraude de leurs droits, richesse dont la propriété comptable appartient formellement aux déposants mais qui, en pratique, n'est finalement à personne (même si, du point de vue économique, la propriété appartient aux banquiers eux-mêmes). La reconnaissance de cette réalité aura une grande importance lorsque nous proposerons, au dernier chapitre, un plan de réforme du système bancaire, car la richesse accumulée progressivement par les banques peut et doit être restituée au public ; grâce à un processus de privatisation, elle pourra servir à diverses fins sociales d'une grande importance (comme aider à liquider la dette publique, ou à passer à un système privé de Sécurité Sociale fondé sur la capitalisation).

L'identité -étudiée plus haut- entre l'émission de billets sans garantie et l'expansion de crédit garantie par des dépôts secondaires créés à partir de rien se comprend maintenant tout à fait. On peut, en effet, refaire, *mutatis mutandis*, tous les raisonnements des pages précédentes en remplaçant l'expression « dépôts à vue » par celle de « billets de banque ». Nous pourrions, ainsi, considérer brièvement les écritures suivantes, sans besoin de répéter tout ce qui a été dit jusqu'ici. On aurait, par exemple, comme écritures de concession de prêts contre l'émission de billets de banque :

Banque A

(61) débit		avoir
1.000.000 Caisse	x à x	Billets de banque 1.000.000

900.000 Prêts	à	Billets de banque	900.000
	x		

On voit, dans ce cas, que les prêts sont accordés à partir de rien, simplement en émettant de « faux » billets que l'on remet aux emprunteurs. Dans le pire des cas, si les emprunteurs rapportent les billets reçus à la banque pour retirer des unités monétaires, le bilan serait :

(62) Banque A
Bilan de Situation

Actif		Passif	
Caisse	100.000	Billets de banque	1.000.000
Prêts	900.000		
Total Actif	1.000.000	Total Passif	1.000.000

En supposant que cet argent soit donné par les emprunteurs à d'autres personnes, qui l'apportent finalement à une autre banque, la banque B, qui émet, elle aussi des billets sans garantie, les écritures de B seraient les suivantes :

Banque B

(63) débit			avoir
900.000 Caisse	x	Billets de banque	900.000
810.000 Prêts	x	Billets de banque	810.000
	x		

Le bilan de la banque B serait donc :

(64) Banque B
Bilan de Situation

Actif		Passif	
Caisse	90.000	Billets de banque	900.000
Prêts	810.000		
Total Actif	900.000	Total Passif	900.000

Et ainsi de suite, dans tout le système, de sorte qu'avec un coefficient de caisse, pour les billets de banque, $c = 0,1$ et avec $k = 0$, on sait que le système sera capable de créer à partir du néant :

$$[41] \quad \frac{d(1-c)}{c} = \frac{1.000.000(0'9)}{0'1} = 9.000.000$$

d'unités monétaires sous forme de billets dépourvus de la garantie correspondante d'argent initial (or, ou tout autre *monnaie marchandise*).

On aurait abouti au même résultat dans le cas d'une banque monopoliste avec un coefficient de caisse $c = 0'1$ et $k = 1$, banque jouissant de la confiance générale et dont tout le monde est client, puisque nous avons vu que l'expansion de crédit x était alors :

$$[42] \quad x = \frac{d(1-c)}{1+k(c-1)}$$

et k étant égal à 1, x serait égal à $\frac{d(1-c)}{c}$ de billets créés à partir de rien.

Et en supposant que toutes les banques effectuent en même temps l'émission de billets et que l'arrivée de nouvelles unités monétaires initiales soit la même dans toutes les banques, il serait possible, comme on l'a vu à propos des dépôts, qu'une seule banque, sans toucher à ses réserves de caisse, crée un multiple égal à $\frac{d(1-c)}{c}$ de billets de banque, conformément aux écritures suivantes :

Banque A

(65) débit		avoir
1.000.000 Caisse	x à	Billets de banque 1.000.000
9.000.000 Prêts et autres emplois	x à	Billets sans garantie 9.000.000

On pourrait reproduire, de la même manière, toutes les écritures comptables déjà vues dans le cas plus général où k serait supérieur à 0 (dans notre exemple, $k = 0'20$) et en conservant un coefficient de caisse de 100 pour cent ; auquel cas, pour chaque million d'u.m. que recevrait la banque, elle pourrait créer, à partir de rien, de nouveaux billets, pour un montant égal à :

$$[43] \quad \frac{d(1-c)}{1+k(c-1)}$$

c'est-à-dire pour un montant de 1.097.560 u.m. sous forme de billets de banque sans garantie. On pourrait ainsi répéter successivement tous les résultats auxquels on a abouti à propos des dépôts bancaires, mais pour des billets de banque ; cela prouve qu'il n'y a aucune différence économique entre l'émission de billets sans garantie et l'expansion *ex nihilo* de crédit bancaire garantie par des dépôts créés à partir de rien. La seule différence est d'ordre juridique, puisque, selon les

principes universels du droit, l'émission de billets sans garantie suppose une falsification de document et un délit d'escroquerie, tandis qu'il n'y a, dans le cas du contrat de dépôt bancaire de monnaie, qu'une appropriation indue.

Il existe aussi des différences concernant la concrétisation de l'opération. Les billets se matérialisent sous forme de *titres au porteur* et chacun reçoit un numéro préétabli ; ils peuvent ainsi passer de main en main sans que la banque ait à réaliser aucune écriture de comptabilité sur ses livres (et les coûts des transactions bancaires diminuent). Les dépôts, au contraire, présentent l'avantage de permettre l'inscription exacte de leur montant sur un chèque, sans besoin d'avoir à remettre un nombre fixe de billets d'un montant déterminé, mais ils présentent l'inconvénient d'obliger la banque à suivre la trace des opérations effectuées et de les noter sur ses livres.

Mis à part ces différences juridiques et de matérialisation, les deux opérations présentent, du point de vue économique, un contenu et des effets identiques. Il faut seulement signaler ici qu'au tout début du développement de la théorie monétaire, les théoriciens n'ont remarqué que l'immoralité de la création de billets sans garantie et ses effets nocifs ; ils ne sont pas rendu compte que la création expansive de crédits garantis par des dépôts créés à partir de rien avait exactement les mêmes effets et n'ont pas été capables de réagir. Cela explique que la Loi de Peel du 19 juillet 1844, base de tous les systèmes bancaires modernes, ait interdit le premier type d'opérations (l'émission de billets sans garantie), mais que la réalisation de ses objectifs de stabilité monétaire et de défense adéquates des droits de propriété des particuliers dans le domaine bancaire ait complètement échoué ; les législateurs, en effet, n'ont pas vu que les dépôts bancaires avec réserve fractionnaire avaient exactement la même nature et les mêmes effets économiques que l'émission de billets sans garantie ; la Loi n'interdit donc pas le système bancaire de réserve fractionnaire et la pratique séculaire d'« émission » de dépôts sans garantie (dépôts secondaires) continua. C'est pourquoi, bien que l'apparition des dépôts secondaires soit historiquement plus ancienne, on n'a interdit -et très tardivement- que l'émission de billets sans garantie, et le contrat de dépôt bancaire de dépôt de monnaie avec réserve fractionnaire demeure légal aujourd'hui encore ; même s'il a, en fait, le même contenu économique et produit les mêmes effets pernicieux que l'émission de billets de banque sans garantie, interdite en 1844 par la loi de Peel.⁴¹

⁴¹ Comme nous le verrons plus en détail au chapitre VIII, l'espagnol Luis de Molina dans son *Tratado sobre los cambios*, édition et introduction de Francisco Gómez Camacho, Instituto de Estudios Fiscales, Madrid 1991 (la première édition fut publiée à Cuenca en 1597) -voir en particulier la Dispute 409, pp.145-156, et surtout p. 147.- fut le premier théoricien à se rendre compte que les dépôts bancaires étaient de l'argent et que la pratique bancaire de la réserve fractionnaire augmentait l'offre monétaire. Cependant, il ne fut pas capable de déceler l'identité existant entre l'émission de dépôts et celle de billets sans garantie, car les banques de son temps n'avaient pas encore commencé à exploiter la possibilité d'émettre des billets. Il fallut attendre 1797, date à laquelle Henry Thornton évoqua, pour la première fois, l'identité entre billets et dépôts (voir sa Réponse donnée le 30 mars 1797 dans *Evidence given before the Lord's Committee of Secrecy appointed to inquire into the courses in which produced the Order of Council of the 27th February 1797*, reproduite dans *An Inquiry into the Nature and Effects of the Paper Credit of Great Britain*, F. A. Hayek (éd.), Augustus M. Kelley, Fairfield 1978, p. 303); quelques années plus tard, Walter Boyd, James Pennington et le sénateur de Pennsylvanie Condy Raguet

PROCESSUS DE CONTRACTION DE CREDIT

L'un des grands problèmes du processus d'expansion de crédit et de création de dépôts à partir de rien, où conduit le contrat de dépôt bancaire avec réserve fractionnaire, est l'apparition de forces conduisant, parallèlement, à une *contraction du crédit* ; cette apparition se produit comme celle d'autres forces inévitables qui viennent *renverser* les effets de l'expansion de crédit sur l'économie réelle. Cette contraction accompagne chacun des faits suivants : a) une diminution de dépôts initiaux ; b) un plus grand désir des particuliers de conserver des unités monétaires hors du système bancaire (accroissement du coefficient f ; c) une augmentation de la « prudence » des banques, qui accroissent leur coefficient de réserve, c , afin de pouvoir répondre aux plus grands retraits de monnaie que peuvent effectuer la moyenne de leurs clients ; d) une augmentation subite du remboursement de prêts non compensée par un accroissement de la concession de ceux-ci ; et e) une augmentation des prêts ne pouvant être restitués aux banques, qui ont ainsi à supporter un nombre très supérieur de retardataires.

aboutirent à la même conclusion ; ils considèrent que les dépôts et les billets font également partie de l'offre monétaire et qu'il faut retirer l'autorisation d'opérer à toute banque qui ne paierait pas en espèces, immédiatement et à vue, la quantité qu'on lui retirerait des billets ou dépôts qu'elle aurait émis (voir le *Report on Bank Charters* de Condy Raguét, dans le *Journal of the Senate, 1820-1921, Pennsylvania Legislature*, pp. 252-268, et le commentaire de Murray N. Rothbard dans son *The Panic of 1819 : Reactions and Policies*, Columbia University Press, New York et Londres 1962, p. 148). Il est très significatif que les théoriciens de la *Banking School* aient été les premiers à souligner, à juste titre, qu'il était paradoxal de vouloir limiter l'émission de billets sans garantie et ne pas défendre la même mesure pour les dépôts, alors que les uns et les autres, billets et dépôts, avaient exactement la même nature économique. Voir, par exemple, le livre de James Wilson, *Capital, Currency and Banking*, publié par The Economist, Londres 1847, p.282 ; ainsi que les commentaires de Vera C. Smith dans son *The Rationale of Central Banking and the Free Banking Alternative*, Liberty Press, Indianapolis 1990, p. 89, traduit en espagnol et publié par Unión Editorial/Ediciones Aosta, Madrid 1993, sous le titre *Fundamentos de la banca central y de la libertad bancaria* ; la citation la plus intéressante de Vera Smith se trouve à la p. 121 de l'édition espagnole, où Smith conclut, à propos de Wilson et de la grave erreur de la *Currency School*, qu'il n'a pas su apprécier l'identité économique entre billets et dépôts, et affirme que "la raison que donnait l'école monétaire était que les billets augmentaient la circulation mais pas les dépôts. Cet argument n'était pas acceptable pour Wilson, qui, en tant que membre de l'Ecole Bancaire, niait que les uns et les autres augmentent la circulation, tant que la convertibilité serait rigoureusement maintenue, et signalait que les différences alléguées entre billets et dépôts n'étaient pas valables. On niait encore beaucoup, à ce moment-là, que les dépôts fassent partie de la circulation, ce qui ne fut admis qu'à l'époque de MacLeod." Il faut remarquer que la contradiction évoquée par Wilson est pleinement justifiée, car, étant donné l'identité économique entre billets et dépôts, les arguments favorables au contrôle de l'émission des uns sans garantie sont directement applicables, *mutatis mutandis*, aux autres. Cette contradiction est, en outre, identique à celle qu'ont signalée, presque un siècle plus tard, les défenseurs du contrat de dépôt irrégulier de titres valeurs avec disponibilité de ceux-ci en faveur de la banque, dans le cas de la pratique bancaire barcelonaise du début du XX^e siècle, lorsque cette pratique fut contestée et sévèrement condamnée ; car, comme l'ont dit ses défenseurs, les raisons invoquées contre une telle pratique devraient s'appliquer aussi aux dépôts bancaires de monnaie avec réserve fractionnaire (se rappeler les observations formulées au chapitre III).

Il est clair, *premièrement*, que si l'on retire d'une banque un certain montant de dépôts initiaux (par exemple, le million d'u.m. de nos exemples), toute la création de crédits et de dépôts décrite dans les cas et processus précédents disparaîtra sous l'effet d'une réaction en chaîne, et il y aura une diminution de crédits et de dépôts. Dans notre exemple, en admettant que $c = 0'1$ et $k = f = 0$, la diminution des crédits et des dépôts serait de neuf millions d'u.m. ; il y aurait donc une *contraction* significative de l'offre monétaire qui ne représenterait que le dixième de ce qu'elle était auparavant. On assiste ainsi à une *déflation* aiguë, ou diminution de la quantité de monnaie en circulation, qui fera baisser les prix des biens et services et qui aggravera encore plus, à court ou moyen terme, les effets dépressifs que toute expansion de crédit finit par produire sur le marché.

Deuxièmement, le fait que les particuliers désirent maintenir une plus grande quantité de monnaie hors du système bancaire engendre les mêmes effets. Ce changement déterminera un accroissement de f , et -comme nous l'avons vu- la diminution de la capacité d'expansion de crédit des banques ; ce qui produit aussi des effets de contraction et de déflation monétaire. De même et *troisièmement*, si les banques décident d'augmenter leur coefficient de caisse et d'être plus « prudentes », on assiste au même effet de contraction.

Quant à la restitution des prêts, *quatrièmement*, elle a des effets également déflationnistes (si on n'accorde pas de nouveaux prêts compensant, au moins, les anciens que l'on rembourse). Examinons ce cas en supposant une banque où $c = 0'1$, $k = 0$ et $f = 0$, et que ses emprunteurs remboursent : Les écritures et le bilan de la banque au moment de la concession du prêt sont :

Banque A

(66) débit		avoir
1.000.000 Caisse	x à	Dépôts à vue 1.000.000
900.000 Prêts	x à	Dépôts à vue 900.000
900.000 Dépôts à vue	x à	Caisse 900.000

(67) Banque A
Bilan de Situation
 $c = 0'1, k = 0$ et $f = 0$

Actif		Passif	
Caisse	100.000	Dépôts à vue	1.000.000
Prêts	900.000		
Total Actif	1.000.000	Total Passif	1.000.000

Et nous avons vu que le système bancaire créait des prêts et des dépôts nouveaux pour un montant de neuf millions d'u.m. Donc, lorsque

l'emprunteur rembourse le prêt, les deux dernières écritures sont annulées de la façon suivante :

Banque A

(68) débit	x		avoir
900.000 Caisse	à	Dépôts à vue	900.000
900.000 Dépôts à vue	à	Prêts	900.000

Et le bilan de situation de A sera le suivant :

(69) Banque A
Bilan de Situation
 $c = 0'1, k = 0$ et $f = 0$

Actif		Passif	
Caisse	1.000.000	Dépôts à vue	1.000.000
Total Actif	1.000.000	Total Passif	1.000.000

Cela signifie, économiquement parlant, que l'offre monétaire a subi, du point de vue de la banque individuelle, une diminution de neuf cent mille u.m. : elle est passée d'un million neuf cent mille u.m. lors de la concession du prêt (un million en dépôts et neuf cent mille en monnaie remise aux emprunteurs) à un million d'u.m., les seules qui restent après le remboursement du prêt. La contraction de l'offre monétaire, du point de vue de la banque isolée, est donc évidente.

Cela dit, nous avons vu que, si toutes les banques procédaient à l'expansion de crédit et recevaient des dépôts initiaux en même temps, chacune d'elles pouvait maintenir inchangées ses réserves de caisse et prêter un multiple de ces réserves, le bilan de n'importe quelle banque, par exemple la banque A, était alors le suivant :

(70) Banque A
Bilan de Situation
 $c = 0'1, k = 0$ et $f = 0$

Actif		Passif	
Caisse	1.000.000	Dépôts à vue	10.000.000
Prêts	9.000.000		
Total Actif	10.000.000	Total Passif	10.000.000

Si tous les emprunteurs de la banque remboursent leur prêt, le bilan sera :

(71) Banque A
Bilan de Situation
 $c = 0'1, k = 0$ et $f = 0$

Actif		Passif	
Caisse	1.000.000	Dépôts à vue	1.000.000
Total Actif	1.000.000	Total Passif	1.000.000

Où il est évident que la diminution de l'offre monétaire ou contraction de crédit a été de neuf millions d'u.m.; diminution identique à celle qu'expérimenterait le système bancaire par suite du remboursement accumulé de prêts dans des banques isolées, suivant ce qu'expriment les écritures (68) et (69), grâce à un processus identique mais inverse de celui que reproduit le tableau IV-2.

Enfin, *cinquièmement*, si les prêts perdent leur valeur, *parce que l'activité économique à laquelle on les a destinés échoue*, ce fait sera enregistré comme une perte dans le bilan de la banque correspondante, par l'écriture suivante :

Banque A

(72) débit		avoir
9.000.000 Pertes dues aux retardataires (dépenses)	x à x	Prêts 9.000.000

Et le bilan de la banque sera :

(73) Banque A
Bilan de Situation
 $c = 0'1, k = 0$ et $f = 0$

Actif		Passif	
Caisse	1.000.000	Dépôts	10.000.000
Pertes de l'exercice	9.000.000		
Total Actif	10.000.000	Total Passif	10.000.000

On observe, en comparant ce bilan avec le précédent (71), que les réserves en caisse sont les mêmes, mais avec une différence très significative : il y a, au passif, dix millions d'u.m. sous forme de dépôts au lieu du million précédent. Autrement dit, *la banque se trouve dans une situation de faillite technique*. Cependant, tant que les déposants font confiance à la banque, il n'y aura pas de diminution ou contraction de l'offre monétaire ; et les banquiers

pourraient même considérer que les 9.000.000 de dépôts secondaires qu'ils ont créés à partir du néant sont un profit de l'exercice qui compense les 9.000.000 d'u.m. des retardataires,⁴² puisque personne ne va les réclamer ; et ils laisseront leur bilan comme celui qui apparaît au (71). Il est, toutefois, évident que cette situation est encore plus dangereuse, du point de vue déflationniste, que celle qui découle du remboursement d'un prêt : les banques, avant d'y aboutir, réduiront sérieusement la concession de nouveaux crédits (en adoptant des critères beaucoup plus stricts), et le processus déflationniste s'aggravera ; et si elles ne parviennent pas, malgré tout, à éviter les retards de remboursement et le risque de faillite, elles seront sur le point de perdre la confiance des déposants et de se trouver en situation de suspension de paiements et/ou de faire faillite ; de sorte que même le million d'u.m. déposées initialement en caisse serait retiré et tout le système bancaire risquerait de disparaître en cascade, à cause de la perte de confiance du public.

En temps normal, les effets de contraction ou déflation observés ne se produisent pas, car, même si l'on rembourse un prêt à une banque, son montant est compensé par la concession d'un autre prêt dans une autre banque et, d'ailleurs, la première banque essaie même toujours de remplacer le prêt remboursé par un nouveau. Quant au retard à payer, on peut, en temps normal, le calculer comme un coût opératif supplémentaire de la banque. Le très grave problème que pose la contraction de crédit consiste, comme on l'étudiera en détail aux chapitres suivants, dans le fait que le processus d'expansion de crédit fondé sur la réserve fractionnaire conduit inéluctablement à la concession de prêts ne reposant pas sur une épargne volontaire ; cela engendre un processus d'incoordination intertemporelle, fruit de l'information dénaturée que le système bancaire envoie aux entrepreneurs bénéficiaires des crédits qu'il crée à partir de rien. Les entrepreneurs se lancent, ainsi, dans la réalisation de projets d'investissement *comme si l'épargne réelle de la société avait augmenté, ce qui, en fait, ne s'est pas produit ; cela déclenche un « boom » ou expansion économique artificielle qui provoque un réajustement inévitable sous forme de crise et de récession économique.* Ce sont là, en résumé, les effets négatifs que produit, sur l'économie réelle, le phénomène financier de l'expansion de crédit fondée sur l'émission de moyens fiduciaires (dépôts).

La crise et la récession économique montrent qu'un très grand nombre de projets d'investissement financés par les crédits nouveaux créés par la banque *ne sont pas rentables*, parce qu'ils ne correspondent pas aux vrais désirs des consommateurs. Ainsi, de nombreux processus d'investissement échouent et disparaissent, ce qui finit par affecter profondément le système bancaire. Cette influence négative sur le système bancaire se matérialise sous forme de *remboursement généralisé des prêts* par beaucoup d'entrepreneurs qui, démoralisés de leurs pertes, liquident les projets d'investissement entrepris à tort (on a observé plus haut les effets de contraction de crédit et de déflation qui en résultent) ; et aussi sous forme de retard dans le remboursement des prêts, accru et atypique (on a vu, là aussi, les effets que cela entraîne sur la solvabilité

⁴² Il est curieux d'observer que les banquiers affectés par les crises bancaires protestent toujours en disant qu'ils peuvent parfaitement continuer à opérer sans problème et restaurer rapidement leur "solvabilité", pour peu qu'on (l'Etat ou la banque centrale) les aide à récupérer la confiance de leurs clients.

des banques). Tout cela conduit, comme dans le cas de l'expansion de l'offre monétaire grâce au multiplicateur, à une expansion économique artificielle due à la création de crédits à partir de rien et qui provoque une contraction endogène inévitable ; celle-ci entraîne, sous forme de remboursement généralisé des prêts et d'accroissement du nombre des payeurs retardataires, une diminution appréciable de l'offre monétaire. Par conséquent, *le système bancaire de réserve fractionnaire engendre une offre monétaire très élastique, qui s' « étire » avec la même facilité que celle avec laquelle elle est contrainte ensuite à « se rétrécir » ; cela entraîne les effets correspondants sur l'activité économique, qui subit, de façon récurrente, des étapes successives d'expansion et de récession.* Cette activité économique « maniaque-dépressive », avec tous les coûts sociaux profonds et douloureux qu'elle suppose, est, sans aucun doute, l'effet le plus grave et le plus nocif du système bancaire actuel qui s'est constitué, au mépris des principes universels du droit, sur la base d'un coefficient de réserve fractionnaire.

En somme, les difficultés économiques des clients des banques qui sont, comme nous le verrons, l'une des conséquences inexorables de toute expansion de crédit font qu'un volume important des crédits accordés soit irrécouvrable, ce qui aggrave encore davantage le processus de contraction du crédit (inverse de celui d'expansion) examiné dans ce paragraphe. On peut même aboutir, comme nous l'avons vu dans notre exemple comptable, à la faillite totale de la banque, auquel cas les billets qu'elle aurait émis, ou les dépôts qu'elle aurait créés (qui sont de même nature, du point de vue économique) *perdraient complètement leur valeur* ; et la contraction monétaire serait encore plus grave (au lieu de monter à neuf millions d'u.m. comme dans le cas de remboursement du prêt, la diminution de l'offre monétaire serait de dix millions, c'est-à-dire qu'elle inclurait le million de dépôts primaires qui restaient à la banque). Il suffit, en outre, qu'une banque ait des problèmes de solvabilité pour que la peur se répande facilement parmi la clientèle des *autres banques*, et que cela entraîne une série de suspensions de paiement et de tragiques conséquences économiques et financières.

Il faut ajouter que, même si la confiance dans les banques se maintient (malgré leur insolvabilité) ou si une banque centrale créée *ad hoc* pour affronter ces situations accorde la liquidité nécessaire, de façon illimitée, afin que les déposants croient leurs dépôts en sécurité, le retard dans les paiements ou l'impossibilité de recouvrer les prêts amorce un processus spontané de contraction de crédit, lorsque ceux-ci sont remboursés et ne peuvent être remplacés au même rythme par d'autres prêts. Ce phénomène, typique des périodes de récession, fait que le retard dans les paiements, d'une part, incite les banques à manifester une plus grande prudence au moment d'accorder leurs prêts ; ainsi, l'inappétence naturelle du public démoralisé à solliciter des prêts se trouve renforcée par cette prudence et cette sévérité manifestées par les banques. En outre, au fur et à mesure que les banques voient diminuer leur rentabilité et la valeur de leurs actifs à cause des crédits irrécouvrables, elles se montreront plus prudentes et augmenteront, à circonstances égales, leurs soldes de trésorerie, en élevant le coefficient de caisse, ce qui intensifiera l'effet de contraction. Enfin, les revers des entreprises et la frustration devant l'impossibilité de remplir les engagements pris envers les banques

intensifieront encore la *démoralisation* des agents économiques et leur décision de ne pas entreprendre de nouveaux projets d'investissements financés par des crédits bancaires. Et même, beaucoup d'entreprises finissent par s'apercevoir qu'elles ont cédé à un optimisme injustifié durant les périodes d'expansion, *à cause, en grande partie, des facilités de crédit excessives que leurs banquiers leur ont accordées initialement*, et elles attribuent maintenant, à juste titre, à cette facilité l'erreur de s'être engagées dans de nombreux projets d'investissement non viables ;⁴³ elles décident alors de tirer profit de la leçon (que cette résolution soit durable ou pas et que les entrepreneurs puissent tenir compte dans le futur des expériences négatives de la période de récession est un autre problème que l'on analysera ailleurs).

On a vu, en tout cas, que le système bancaire fondé sur une réserve fractionnaire peut se contracter et réduire très sérieusement l'offre monétaire aussi facilement qu'il procède à l'expansion du crédit et de l'offre monétaire. Autrement dit, il engendre un système élastique et très fragile, susceptible de souffrir de brusques écarts, très difficiles ou impossibles à modérer ou à éliminer. Ce système monétaire et bancaire contraste avec des systèmes monétaires rigides (par exemple, celui de l'étalon-or classique avec un système bancaire basé sur un coefficient de caisse de 100 pour cent), qui ne permettent pas d'expansions disproportionnées de l'offre monétaire (la production mondiale d'or s'est accrue, durant les derniers siècles, de 1 à 2 pour cent par an) ; systèmes qui présentent, en plus, l'avantage, parce qu'ils sont *rigides* (l'or est indestructible et le *stock* mondial, historiquement accumulé, très rigide), de ne permettre aucune diminution brusque ni, donc, de contractions de crédit et monétaires qui puissent nuire à l'économie ; justement le contraire de ce qui se passe aujourd'hui avec le système bancaire en vigueur.⁴⁴

⁴³ On devrait, théoriquement, pouvoir alléguer en justice ce grave préjudice causé par les banquiers aux clients qu'ils encouragent à "profiter" de nouveaux prêts et à entreprendre des affaires exigeant un financement bancaire, et pouvoir réclamer aux banques l'indemnisation correspondant aux dommages ainsi causés à leurs emprunteurs. Si de telles demandes n'ont pas été présentées jusqu'ici, c'est parce que l'état de la théorie économique ne permettait pas d'identifier nettement l'origine et la nature du préjudice causé. Aujourd'hui, cependant, le progrès théorique permet son utilisation pratique dans les tribunaux, de façon semblable et parallèle à l'utilisation, par exemple, des progrès de la biologie qui facilitent des déclarations de paternité, impossibles encore il y a quelques années.

⁴⁴ On analysera au dernier chapitre les avantages comparatifs de l'étalon-or classique fondé sur un système bancaire respectueux du droit, c'est-à-dire avec un coefficient de caisse de 100 pour cent.

CHAPITRE V

EFFETS DE L'EXPANSION DE CREDIT BANCAIRE SUR LE SYSTEME ECONOMIQUE

Nous avons expliqué, au chapitre précédent, que le contrat bancaire de dépôt de monnaie avec réserve fractionnaire avait pour effet la création d'argent nouveau (dépôts) et son injection dans le système économique sous forme de concession de nouveaux crédits non garantis par un accroissement naturel de l'épargne volontaire. Nous étudierons ici les effets que produit sur le système économique la concession par la banque de nouveaux crédits (expansion de crédit) ne reposant sur aucune épargne volontaire. Nous analyserons les distorsions qu'engendre le processus d'expansion, sous forme d'erreurs d'investissement, de contractions de crédit, de crises bancaires et, enfin, de chômage et de récessions économiques. L'analyse de ces effets exige de procéder à une étude préalable de la théorie du capital et de la structure productive, car il est indispensable de bien les connaître pour comprendre les processus spontanés qui se déclenchent sur le marché en réaction à la concession de crédits bancaires ne provenant pas d'un accroissement préalable de l'épargne volontaire. Notre analyse montrera aussi que la figure juridique étudiée (le contrat de dépôt bancaire avec réserve fractionnaire) nuit sérieusement aux intérêts de nombreux agents économiques (et, en général, à toute la société) dans la mesure où elle est la cause principale de l'apparition récurrente des récessions économiques. Nous montrerons également que, comme l'expansion de crédit est à l'origine des crises bancaires et économiques, elle rend inapplicable pour la banque l'utilisation de la « loi des grands nombres » et, donc, l'assurance technique de ses opérations ; cela est très important pour expliquer l'inévitable apparition de la banque centrale comme prêteur en dernier ressort, dont l'analyse fera l'objet d'un chapitre ultérieur. Nous commencerons par expliquer les processus qui apparaissent spontanément dans le système économique lorsque la nouvelle concession de crédits se fonde sur un accroissement volontaire de l'épargne réelle de la société ; cela permettra de comprendre ensuite, par contraste et par comparaison, ce qui se passe lorsque la banque crée les crédits à partir du néant, en recourant à l'expansion de crédit.

1

PRINCIPES ESSENTIELS DE LA THEORIE DU CAPITAL

Nous établirons ici les principes essentiels de la théorie du capital, nécessaires pour comprendre les effets que produit l'expansion de crédit sur le système économique.¹ Nous

¹ La théorie du capital que nous allons exposer est fondamentale pour comprendre comment l'expansion de crédit de la banque dénature la structure productive réelle de l'économie. De fait, les détracteurs de la théorie autrichienne ou du crédit circulant du cycle économique présentée dans ce chapitre font généralement erreur parce qu'ils ne tiennent pas compte de la théorie du capital. Tel est le cas, par exemple, de Hans-Michael Trautwein dans ses deux travaux : "Money, Equilibrium, and the Business Cycle : Hayek's Wicksellian Dichotomy", *History of Political Economy*, vol. 28, n° 1, printemps 1996, pp. 27-55, et "Hayek's Double Failure in